

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	<b>No SD</b> SD-2025-170
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil l'imposition d'une réserve à des fins de réaménagement et d'élargissement de la rue d'Orly sur une partie des lots 1 642 129, 1 642 132 et 1 642 134 du cadastre du Québec, situés en front de la rue d'Orly	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> AC-18-193/14 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 05-Marigot <b>Date CE souhaitée :</b> 2025-01-29 <b>Date CM souhaitée :</b> 2025-02-04		
<b>Actions :</b> IMPOSITION D'UNE RÉSERVE  <p style="text-align: center;"><b>Demande d'achat :</b> Non <b>CT requis :</b> Non</p>		
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  <p>Il s'agit d'un projet initié par le Service de l'ingénierie projetant l'éventuelle acquisition d'une partie des lots 1 642 129, 1 642 132 et 1 642 134 du cadastre du Québec, nécessaires à des fins de réaménagement et d'élargissement de la rue d'Orly.</p> <p>ATTENDU QU'en prévision de la fermeture de la rue du Pont-Viau, le Service de l'ingénierie travaille sur le projet de réaménagement et d'élargissement de la rue d'Orly dans le but d'assurer la fluidité de la circulation de ce secteur;</p> <p>ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie est à compléter l'élaboration du projet incluant notamment les plans d'acquisitions des parties de lots qui pourraient être requises dans le cadre de ce projet de réaménagement et d'élargissement de la rue d'Orly;</p> <p>ATTENDU QU'il y aurait lieu d'imposer un avis de réserve sur les parties de lots.</p>		
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>REMARQUE(S)</b>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Bureau des transactions et des investissements immobiliers / Transactions immobilières	<b>No SD</b> SD-2025-170
---------------------------	---	-----------------------------

**EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU**

de recommander au conseil de décréter l'imposition d'une réserve pour l'élargissement de la rue d'Orly sur les lots 1 642 129, 1 642 132 et 1 642 134 du cadastre du Québec, le tout tel que montré et décrit aux plan et description technique préparés par M. François Beauséjour, arpenteur-géomètre, le 5 décembre 2024, sous le numéro 7576 de ses minutes, et ce, conformément à la Loi concernant l'expropriation qui prévoit :

1° la réserve entre en vigueur à la date de l'inscription d'un avis d'imposition de réserve sur le registre foncier et le demeure pour une période de quatre ans;

2° la réserve interdit, pendant sa durée, toute construction, amélioration et addition sur l'immeuble qui en fait l'objet, à l'exception des réparations nécessaires;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à procéder à la préparation et à la publication d'un avis d'imposition d'une réserve à des fins de réaménagement et d'élargissement de la rue d'Orly sur lesdites parties de lots.